



ASGP
ASSOCIATION OF SECRETARIES
GENERAL OF PARLIAMENTS

Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement » Enjeux et atouts des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus parlementaires et réunions connexes

**10-12 octobre 2007
Genève (Suisse)**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Date et lieu

1. La **Conférence mondiale sur le thème « e-Parlement » - Enjeux et atouts des TIC dans les processus parlementaires** se tiendra le **jeudi 11 octobre 2007**, matin et après-midi. Cette conférence est organisée par l'Union interparlementaire, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), par l'intermédiaire du Centre mondial pour les TIC au Parlement.

2. Elle se déroulera dans la salle 2 du Centre international de Conférences de Genève (CICG).

Centre international de Conférences de Genève (CICG)
17, rue de Varembe, P.O. Box 13
CH - 1211 Genève 20 (Suisse)
Tel. : +41 22 791 91 11
Fax : +41 22 791 90 64
E-mail: info@cicg.ch
Site Web: www.cicg.ch

3. Elle sera précédée d'un **atelier international** intitulé « e-Parlement : gérer l'innovation » à l'intention du personnel et des responsables parlementaires, qui se déroulera le **10 octobre 2007**. Cet atelier sera organisé par le Centre mondial pour les TIC au Parlement, programme conjoint du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et de l'Union interparlementaire lancé en 2006.

4. Cet atelier se déroulera dans la Salle B de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui se trouve à 50 m du CICG.

UIT
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse
Tél. : +41 22 730 51 11
Fax : +41 22 733 7256
Courriel : itumail@itu.int
Site Web : www.itu.int

5. A l'issue de la Conférence, une réunion des membres du **Réseau mondial d'informaticiens des parlements** sera organisée, le **vendredi 12 octobre 2007**, au Siège de l'UIP.

6. Sauf indication contraire, les renseignements ci-après sont valables pour la Conférence et pour les réunions connexes.

Participation et inscription

7. Participeront à la **Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-Parlement »** (le 11 octobre), des parlementaires, des administrateurs des parlements et des fonctionnaires parlementaires – personnel des services législatifs, responsables informatiques, gestionnaires de l'information et bibliothécaires – ainsi que des représentants d'organisations internationales, des donateurs et des milieux universitaires.

8. Participeront principalement à l'**Atelier international** (le 10 octobre) des fonctionnaires parlementaires – personnel des services législatifs, responsables informatiques, gestionnaires de l'information et bibliothécaires – ainsi que des représentants d'organisations internationales, des donateurs et des milieux universitaires. Nombreux sont en effet les parlementaires et Secrétaires généraux de parlements qui seront pris à cette date par la 117^{ème} Assemblée de l'UIP et la réunion de l'ASCP, respectivement.

9. Enfin, la participation à la première réunion du **Réseau mondial des informaticiens des parlements** (le 12 octobre) est limitée aux membres inscrits dudit réseau (www.ictparliament.org/ITexperts).

10. L'ONU, par l'intermédiaire du Centre mondial pour les TIC au Parlement, financera la participation d'un nombre limité de responsables parlementaires de pays en développement. Pour de plus amples renseignements sur ce point, prière de contacter :

Centre mondial pour les TIC au Parlement
Tél. : (+39) 06 68136320, poste 210;
Fax : (+39) 06 68211960
Courriel : info@ictparliament.org

11. Il est demandé aux délégations de compléter et de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint à l'adresse ci-après, **au plus tard le vendredi 28 septembre**.

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Fax : +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

De même, il convient de communiquer tout changement concernant la composition de la délégation à cette adresse.

12. Dans la mesure du possible, les délégués feront aussi partie de la délégation officielle de leur pays à la 117^{ème} Assemblée de l'UIP, de manière à simplifier les questions d'organisation et de sécurité. A titre d'exemple, les délégués qui feront partie de la délégation officielle de leur pays à l'Assemblée auront plein accès au CICC.

13. Les délégués qui ne feront pas partie de la délégation officielle de leur pays à la 117^{ème} Assemblée de l'UIP devront obtenir un badge. Pour ce faire, ils devront :

- a) s'inscrire auprès du Secrétariat de l'UIP, au plus tard le 28 septembre 2007, au moyen du formulaire ci-joint,
- b) se présenter en personne au guichet d'inscription, à leur arrivée à Genève,
 - le bureau d'inscription de l'UIT sera ouvert le mercredi 10 octobre, de 8 h.30 à 17 heures,
 - le bureau d'inscription du CICC sera ouvert le jeudi 11 octobre, de 8 h.30 à 17 heures,
- c) présenter un passeport en cours de validité, conforme aux indications figurant dans la liste des délégués communiquée par l'UIP,

- d) s'ils perdent leur badge, en informer immédiatement le guichet d'inscription et en demander le remplacement par écrit.

Liste des délégués

14. Une liste provisoire des délégués sera publiée sur la base des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP au 28 septembre 2007. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible de produire une liste révisée sur place, mais il en sera publié une après la fin de la session sur les sites Web de l'UIP et du Centre mondial. Il est donc demandé aux délégués d'indiquer toute modification à apporter à la liste provisoire au Secrétariat de la Conférence, avant 16 heures, le jeudi 11 octobre 2007.

Dispositions relatives au déroulement de la Conférence et des réunions connexes

15. Au début de chaque séance, un intervenant fera un discours liminaire. Les délégués pourront ensuite participer au débat soit en formulant des observations succinctes, soit en posant des questions. Compte tenu de la nature essentiellement informelle du débat, il ne sera pas établi de liste d'orateurs à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera laissé à l'appréciation des animateurs.

Langues

16. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, en espagnol et en français. Trois cabines supplémentaires ont été prévues pour l'interprétation dans d'autres langues qui sera assurée par des interprètes accompagnant les délégations nationales et payés par elles. La documentation officielle de la Conférence et des réunions connexes sera disponible exclusivement en anglais et en français.

Documents

17. Les seuls documents officiels de la Conférence et des réunions connexes sont le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de séance établis par les orateurs et les notes d'information émanant du Secrétariat de la Conférence.

18. Les participants et observateurs qui souhaiteraient distribuer leurs propres documents (écrits ou autres) en rapport avec le thème de la Conférence pourront utiliser une table prévue à cet effet devant la salle de réunion.

Visas

19. On notera que l'entrée en Suisse est strictement réglementée et refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent en faire la demande au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargé de ces formalités dans leur pays de résidence.

20. Un visa d'entrée (et non de transit) en France est exigé pour les personnes de certaines nationalités transitant par un aéroport français pour se rendre à Genève. Les délégués qui, une fois arrivés à Genève, souhaiteraient franchir la frontière française doivent obtenir un visa depuis leur pays de résidence car ce visa n'est pas délivré à Genève.

Hébergement

20. Les frais d'hébergement seront à la charge des délégués. Il est demandé aux délégations des pays ayant une Mission permanente à Genève de faire leurs réservations par l'intermédiaire de leurs missions respectives. La plupart d'entre elles sont accoutumées à recevoir les délégations nationales aux réunions de l'ONU et à s'occuper pour elles des réservations hôtelières. Bon nombre de Missions ont en outre signé des accords préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICC.

21. Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent faire leurs réservations soit par l'intermédiaire de leur agence de voyages habituelle, soit par le biais de l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaiteraient utiliser les services de l'Office du tourisme sont priées de contacter

Genève Tourisme. Toutefois, il est rappelé aux participants que, conformément à la pratique de l'ensemble des hôtels de Genève, seules les réservations assorties d'un numéro de carte bancaire à titre de garantie seront confirmées.

GENÈVE TOURISME
Bureau des Congrès
Rue du Mont-Blanc 18
CH - 1211 Geneva 1
Tél. : +41 22 - 909 70 20
Fax : +41 22 - 909 70 21
Courriel : reservation@geneve-tourisme.ch

Services de dactylographie, de reprographie et services Internet

22. Aucun service de dactylographie ou de reprographie ne sera disponible pour les délégués. En revanche, un cybercafé sera mis à leur disposition au CICC, durant la Conférence.

Guichet d'information

23. Le guichet d'inscription fera également office de guichet d'information et prendra les messages pour les délégués. Les objets trouvés devront être remis et demandés à ce guichet.

Bureau de poste

24. Il y a dans les locaux du CICC, un bureau de poste ouvert de 7 h.30 à 12 heures et de 13 h.45 à 18 heures.

Prescriptions sanitaires

25. Aucun certificat de vaccination n'est requis à l'entrée en Suisse ou en France.

Services de restauration

26. Une cafétéria libre-service de 450 places, ainsi qu'un bar sont disponibles au CICC.

Services médicaux

27. Pour les urgences médicales, les délégués devront contacter le « Service d'urgence de l'Association des médecins de Genève » (tél. local :022/320 25 11).

Transports sur place et taxis

28. L'UIT et le CICC sont desservis par les transports en commun. Le bus n°8 qui va de Veyrier à l'avenue Appia, passe par Rive (centre-ville), par la place Cornavin (gare ferroviaire), la Place des Nations (Palais des Nations) et l'UIT, qui se trouve à côté du CICC. Le bus n°5, quant à lui, va de l'hôpital à Palexpo et dessert la place Cornavin et l'arrêt Varembé, tout près de l'UIT et du CICC. Enfin, le bus « F » va de la gare Cornavin à Ferney-Voltaire (France) et dessert les arrêts Varembé et Place des Nations. Pour se rendre au Siège de l'UIP, les participants pourront prendre le bus n°3 qui va des Crêts-de-Champel à Gardiol, avec un arrêt à la Maison des Parlements. Les tickets doivent être achetés et validés **avant** de monter dans le bus. Ils s'achètent à l'unité dans les machines qui se trouvent aux principaux arrêts. Des cartes valables pour plusieurs trajets peuvent également être achetées à un tarif avantageux auprès des marchands de journaux de la ville signalant « TPG » (Transports publics genevois – www.tpg.ch) sur leur devanture.

29. Pour information, à Genève, les taxis se déplacent sur appel téléphonique, mais il n'est pas possible de les hélér dans la rue. Les chauffeurs connaissent le centre de conférences sous le nom de CICC (rue de Varembé). Il y a des stations de taxis sur la plupart des grandes places de Genève, ainsi que devant le Palais des Nations. Enfin, des centrales de taxis sont joignables aux numéros suivants : 022/320 20 20, 022/320 20 22 ou 022/331 41 33.

Conditions climatiques

30. En octobre, le temps est particulièrement variable à Genève, avec des risques de vents froids et de pluie. La température moyenne est de 10°C. Il est donc recommandé aux délégués de se munir de vêtements chauds, ainsi que d'un parapluie et d'un imperméable.

Monnaie

31. La monnaie en circulation en Suisse est le franc suisse qui se compose de billets (de 10, 20, 50, 100, 200 et 1 000 francs) et de pièces (de 5, 10, 20 et 50 centimes et de 1, 2 et 5 francs).

32. La plupart des devises peuvent être changées dans les banques, bureaux de changes et hôtels locaux. Par ailleurs, les cartes bancaires les plus répandues sont acceptées à peu près partout en Suisse et en France.

Courant électrique

33. En Suisse comme en France, le réseau électrique est alimenté en 220 volts, avec une fréquence de 50 Hz.

Demandes de renseignements complémentaires

34. Les demandes de renseignements complémentaires au sujet de la Conférence mondiale 2007 sur le thème « e-parlement » et des réunions connexes sont à adresser aux organismes suivants :

Union interparlementaire
Chemin du Pommier 5
P.O. box 330
CH - 1218 Le Grand-Saconnex/Genève
Suisse
Tél.: +4122 919 41 50
Fax: +4122 919 41 60
Courriel : postbox@mail.ipu.org

ou Centre mondial pour les technologies de l'information
et de la communication au Parlement
Corso Vittorio Emanuele II
251 00186 Rome
Italie
Tél.: (+39) 06 68136320, ext. 210
Fax: (+39) 06 68211960
Courriel : info@ictparliament.org